



## Samuel Roy

### Avocat

T 514.954.2523

F 514.954.1905

Montréal

[SaRoy@blg.com](mailto:SaRoy@blg.com)

[LinkedIn](#)

[Différends en matière d'emploi](#)

[Travail et emploi](#)

[Harcèlement au travail](#)

[Griefs et arbitrages](#)

[SST et indemnisation des accidentés du travail](#)

Samuel axe sa pratique sur le règlement de différends avec une spécialisation en droit du travail et de l'emploi.

Il est appelé à conseiller des employeurs syndiqués et non syndiqués, de juridiction tant fédérale que provinciale, et à représenter leurs intérêts en cas de litige.

Dans le cadre de son stage chez BLG, il a contribué à l'évolution de dossiers litigieux complexes, autant devant le Tribunal administratif du travail, des arbitres de griefs que devant la Cour supérieure du Québec.

Avant de se joindre à BLG à l'été 2021, Samuel a travaillé pendant ses études dans un cabinet spécialisé dans les enquêtes en milieu de travail et possédait donc d'emblée de bonnes connaissances sur les enquêtes sur le harcèlement au travail et la prévention des conflits.

Il parle couramment le français et l'anglais et possède des notions d'espagnol.

## Perspectives et événements

- Auteur, « Le Tribunal administratif du travail confirme le congédiement d'un cadre supérieur pour fautes graves », article de BLG, février 2025
- Auteur, « Les régimes de retraite en milieu syndiqué : l'arbitre de grief n'est pas le gardien du régime! », article de BLG, juillet 2024

- Auteur, « Harcèlement psychologique : L'ampleur des obligations de l'employeur quant au traitement d'une plainte », article de BLG, juin 2024
- Auteur, « Rémunération du temps supplémentaire : Une action collective autorisée en droit de l'emploi dans *Madden c. Nordia inc.* », article de BLG, mai 2024
- Auteur, « Harcèlement psychologique et violence à caractère sexuel : nouvelles obligations pour les employeurs québécois », article de BLG, avril 2024
- Auteur, « Adieux plus coûteux : préavis de licenciement en vertu du Code canadien du travail plus généreux à compter de février 2024 », article de BLG, janvier 2024
- Auteur, « Dispositions anti-briseurs de grève : le projet de loi C-58 va de l'avant! », article de BLG, novembre 2023
- Auteur, « *Couture c. Kleen-Flo Industries Ltd.*: Congédiement confirmé d'un haut dirigeant pour faute grave et harcèlement », article de BLG, juillet 2023
- Auteur, « *Rolls-Royce Canada Ltée et Labelle* : Quand l'utilisation d'AirTags n'est pas protégée par la liberté d'association et d'expression », article de BLG, juin 2023
- Auteur, « COVID-19 : La Cour supérieure confirme la vaccination obligatoire dans le transport maritime, aérien et ferroviaire », article de BLG, août 2022
- Auteur, « Nouveaux droits pour les stagiaires en milieu de travail – Adoption du projet de loi n° 14 », article de BLG, mars 2022
- Auteur, « Vaccination obligatoire en entreprise : développements en Ontario et au Québec – et la suite des choses », article de BLG, mars 2022
- Auteur, « Une première sentence arbitrale au Québec autorise la divulgation obligatoire du statut vaccinal », article de BLG, novembre 2021

## Admission au Barreau et formation

- Québec, 2023
- LL. B., Université du Québec à Montréal, 2022
- Certificat en droit, Université de Montréal, 2018
- B.A. en études politiques appliquées, Université de Sherbrooke, 2017

---

## BLG | Vos avocats au Canada

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG) est le plus grand cabinet d'avocats canadien véritablement multiservices. À ce titre, il offre des conseils juridiques pratiques à des clients d'ici et d'ailleurs dans plus de domaines et de secteurs que tout autre cabinet canadien. Comptant plus de 725 avocats, agents de propriété intellectuelle et autres professionnels, BLG répond aux besoins juridiques d'entreprises et d'institutions au pays comme à l'étranger



pour ce qui touche les fusions et acquisitions, les marchés financiers, les différends et le financement ou encore l'enregistrement de brevets et de marques de commerce.

[blg.com](http://blg.com)

© 2025 Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. Borden Ladner Gervais est une société à responsabilité limitée de l'Ontario.